

Séminaire 5

Cycle de séminaires en **santé mentale**



De la mise en observation à la mesure de protection : que prévoit la nouvelle loi de privation de liberté en vue des soins?

Gérald Deschietere,

Psychiatre, chef de service des urgences psychiatriques,
Cliniques Universitaires Saint-Luc

Donatien Macquet,

Adjoint à la coordination Fédérale des Réformes des soins en Santé Mentale,
Cellule des soins médico-légaux, SPF Santé Publique

Vendredi 6 décembre

09h15 - 13h00



Plateforme Bruxelloise pour la Santé Mentale
Rue de l'Association 15, 1000 Bruxelles
4ème étage - Salle 1-2-3



Professionnels : 35 €
Usagers et proches : 10 €



Petit déjeuner et repas inclus



Accréditation demandée pour les médecins

Infos et inscriptions via QR-code, sur le site ou via
o.b@platformbxl.brussels - 02/289.09.60